



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Pascal LAINE
Email : pascal.laine@calvados.gouv.fr
Tél. : 02 31 43 16 68
Fax : 02 31 44 59 87

Enquête Publique sur la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement et dérogation au titre du 4° de l'article L411-2 de l'environnement relative à l'effacement des seuils des anciennes centrales hydroélectriques de la Fouillerie et du Bateau ainsi que de l'ancien moulin de Danet situés sur le cours de l'Orne, respectivement sur le territoire des communes du MESNIL-VILLEMENT, de MÉNIL-HUBERT-SUR-ORNE et de RAPILLY

Ci-joints, pour être joints au dossier d'enquête conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 11 du décret n° 2014-751 du 1^{er} juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages travaux et activités soumis à autorisation unique au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement et du 4° de l'article R 123-8 du code de l'environnement, **les avis émis par** :

- la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Orne Moyenne »
- le Conseil National de la Protection de la Nature
- l'Agence Régionale de Santé Normandie

Le chef du service eau et biodiversité

Stéphane LE VILLAIN